

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD146

présenté par
Mme Marsaud, rapporteure

ARTICLE 55

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« Les objectifs mentionnés aux 1° et 2° du présent I peuvent ...*(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.